Image not found or type unknown

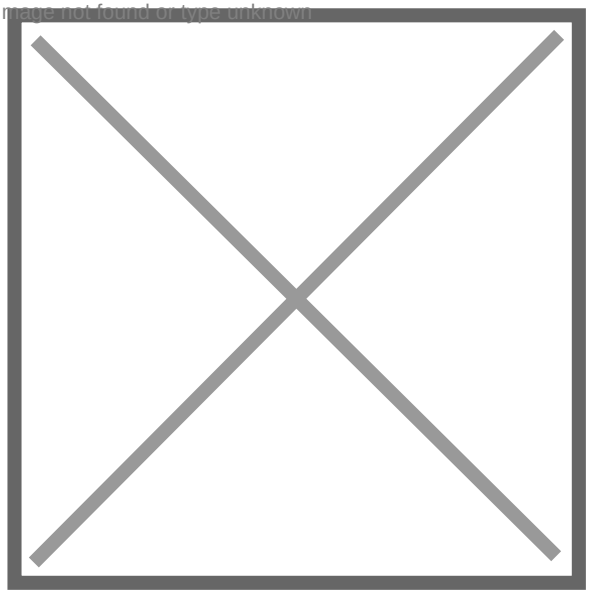

Rupture d'un CDD avec emploi d'un autre routier pour me remplacer

Par **RV1960**, le **13/05/2009** à **11:37**

Bonjour,
Mon employeur m'a fait faire 2 CDD de suite et vient de m'annoncer qu'il interromp mon CDD !! Motif, il n'a plus assez de travail pour moi !
je fais du transport de touret entre la France et l'Allemagne ! Il utilise la crise pour rompre mon CDD qui devait être transformé en CDI !

Par contre je viens d'apprendre, qu'il vient d'embaucher 2 nouveaux routiers dont un qui va prendre mon camion et faire mes tournées France-Allemagne !!

A-t-il le droit de rompre un CDD pour embaucher un autre CDD pour faire le même travail !!

Bref, a-t-il le droit de profiter de la crise pour me renvoyer avec ce motif là ??

merci de votre réponse !

RV1960

Par **milou**, le **13/05/2009** à **13:28**

Bonjour,

Vous voulez dire que votre employeur a rompu le CDD avant son terme ou bien qu'il ne l'a

pas renouvelé ?

Par **RV1960**, le **14/05/2009** à **08:30**

Bonjour,

mon CDD a été renouvelé 1 fois et arrive à son terme le 15 mai !
mon patron a -t-il le droit de me virer pour prendre un autre routier à ma place dans la mesure ou mon patron m'avait promis un CDI ! surtout qu'il ne me repoche rien, seulement qu'il n'a pas assez de travail pour moi !! Ce qui est faux !!

si j'ai des papiers a signer que dois je faire ? signer ou non, car je ne suis pas d'accord avec le motif !!

ai je droit à part mes congés payés à une prime pour précarité ?

J'ai appris qu'il m'attendait vendredi soir avec des chauffeurs, pourquoi ?? a-t-il peur de moi ? c'est devenu ridicule !

je pense le conduire devant les prud'hommes pour abus de ... , je suis payé pour 35 heures, alors que je ne rentre pas de la semaine, je fais des journées de 10 heures !!

merci pour votre réponse
RV1960

Par **milou**, le **14/05/2009** à **08:39**

Bonjour,

Votre employeur n'a pas de motif à vous donnez s'il ne souhaite pas transformer votre CDD en CDI ! Même s'il embauche une autre personne derrière... Désolée!

Par **RV1960**, le **14/05/2009** à **08:42**

merci pour votre réponse !

par contre au niveau de mon départ, il me doit mon salaire, mes congés payés !
ai je droit à une prime de précarité ?

merci de votre réponse

Par **milou**, le **14/05/2009** à **09:21**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bien sûr, vous avez droit à votre dernier salaire, à une prime de précarité de 10 % de votre salaire brut, ainsi qu'à une prime de congés payés de 10 % également.

Cordialement

Par **RV1960**, le **14/05/2009** à **13:29**

si je comprends bien, j'ai droit à mon salaire, les congés payés, 10 % de précarité
ainsi qu'à une prime de 10 % des congés payés ?
merci
RV

Par **milou**, le **14/05/2009** à **13:47**

Les 10 % dus au titre des congés payés ne vous seront versés que si vous n'avez pas pris de congés durant votre CDD.
(Ce n'est pas Congés + indemnité !)

Par **RV1960**, le **14/05/2009** à **13:53**

d'accord, j'ai regardé sur ma dernière feuille de paye, j'ai 12 js, auquel il faut ajouter ceux de mai !
j'ai pris sur les 6 mois, 4 jours !
je toucherai donc que les 12 +++ qu'il le reste !

Par **RV1960**, le **15/05/2009** à **08:49**

bonjour,
j'ai une autre question : je suis payé sur 35 heures et j'en fais beaucoup !! mon employeur ne m'a jamais payé d'heures supplémentaires et celà sur 6 mois !!

puis je lui faire une lettre recommandée pour lui réclamer les heures faites ?

merci de votre réponse
RV

Par **milou**, le **15/05/2009** à **09:02**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour,

Oui bien sûr vous pouvez lui réclamer le paiement de vos heures supp.
Mais j'espère pour vous que vous avez des moyens d'en apporter la preuve...

Par **RV1960**, le **15/05/2009** à **09:14**

J'ai fait des photcopies de tous les disques de route de tous les jours !
ai je le droit de les utiliser ou vat-on considérer cela comme un vol de documents de l'entreprise ?
merci
RV

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés